

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 9 juillet 2020**

Délibération n° 2020 – 9/07/2020 – 18

*Offre de formation rentrée 2020*

*Composantes : demandes de modifications des fiches filières*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 7 juillet 2020

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 20 Membres représentés : 11 Total : 31	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 31</b>  <b>Pour : 31</b>  <b>Contre : 0</b>
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les demandes de modifications des fiches filières transmises par les composantes pour la rentrée 2020.**

Dijon, le 10 juillet 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

*P.J. : Demandes de modifications des modalités du contrôle des connaissances*

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



**Demandes de modifications des modalités du contrôle des connaissances**

**CFVU 7 juillet 2020**

Composante	Diplôme	Mention/ Spécialité / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : indiquer OUI ou NON
IUT LE CREUSOT	LP	Mécatronique/Robotique, mention Mécatronique		3	Suppression de 2 matières : Outils mathématiques, Oscillateurs mécaniques		04/06/2020	OUI
				3	Modif répartition horaire : Caractéristiques mécaniques équivalentes : 2 h CM - 6 H TD - COEFF 1			
				3	Ajout d'une matière : Dimensionnement mécanique : 6H CM - 11 H TD - 6 H TP - COEFF 3			
				4	Suppression de 2 matières : Outils mathématiques - Robotique			
				4	Ajout de 2 matières : Cinématique des robots : 6 H CM - 10 H TD - COEFF 2 Programmation des robots : 24 h TP - COEFF 2			
				4	Modif répartition horaire : Image 2D - Vision 3D : 2 H CM - 5 H TD - 27 H TP - COEFF 2			
				5	Modif répartition horaire : Informatique de réseau : 0 H CM - 22 H TD - 22 H TP			
				7	Modif volume horaire : Transmission circuit fermé : 2H TD			
IUT LE CREUSOT	LP	Mécatronique/Robotique, mention Robotique		2	Suppression de la matière : maintenance sur robots		04/06/2020	oui

				2	Modif répartition horaire : Programmation robots : 12 H CM - 8 H TD - 81 H TP - COEFF 7			
				4	Suppression d'une matière : Motorisation des robots			
				4	Ajout d'une matière : Outils mathématiques : 4 H CM - 6 H TP - COEFF 1			
				4	Modif répartition horaire : Cinématique des robots : 5 H CM - 5 H TD - COEFF 1.5			
				4	Modif répartition horaire : Modélisation des robots : 7 H CM - 8 H TD - COEFF 1.5			
				4	Modif coeff : Préhenseurs : Coeff 3			
IUT LE CREUSOT	LP	Management et gestion des organisations, parcours Smart Innovative Project 4.0		0	Modification volume horaire et ECTS de toutes les matières : - Connaissance de soi, projet personnel : 32 H TD - 3 ECTS - Compétences humaines et sociales pour se construire et se sentir libre et utile : 60 H TD - 6 ECTS - Explorer et expérimenter autour de projets pluridisciplinaires et/ou pluri-acteurs : 32 H TD - 3 ECTS - Communiquer et valoriser : 26 H TD - 2 ECTS		04/06/2020	oui
				0	Changement de l'intitulé de l'UE : Citoyen étudiant porteur de projets			non
				1	Changement de l'intitulé de l'UE : Innovation responsable et professionnelle			non

				1	Modification nb ECTS : Management environnemental du développement durable - Eco-conception : 2 ECTS			non
				2	Changement de l'intitulé de l'UE : Montée en compétences spécifiques au projet			non
				3	Changement d'intitulé et d'ECTS : Projet professionnel : stage obligatoire dans le monde socio-professionnel de 12 semaines minimum en temps cumulé - 20 ECTS			non
IUT LE CREUSOT	DUT	Techniques de Commercialisation	1	1	Modif volume horaire : projet personnel professionnel 1 : 2 H CM - 18 H TP		04/06/2020	oui
			1	1	Modif volume horaire : Etudes et recherches commerciales 1 : 10 H CM - 12 H TD			oui
			2	3	Modif volume horaire : Négociation 2 : 27 H TP			oui
UFR SHS	M2	Archives des XXe et XXIe siècles européens	3	1	Ajout de 16h TD « Pratiques, manipulations et inventaires des archives »	Augmentation de la charge d'enseignement de 16h équivalent TD	17/03/2020	oui
		Archives des XXe et XXIe siècles européens	3	5	Diminution du nombre d'heures en « Histoire et anthropologie du patrimoine » : 12hCM au lieu de 24hCM	Compensation des 16hTD ajoutées dans l'UE1 (12hCM = 18h équivalent TD)	17/03/2020	oui
	M1	Histoire de l'art	1	1	Abandon du choix entre « Arts anciens » ou « Arts moderne et contemporain » Obligation de choisir 3 Séminaires parmi : -Antique : HA et archéologie -Médiéval : HA et archéologie -HA moderne -HA contemporain -Histoire du cinéma	Pas d'incidence financière	17/03/2020	oui

UFR SHS	M2	Histoire de l'art	3	1	Abandon du choix entre « Arts anciens » ou « Arts moderne et contemporain » Obligation de choisir 3 Séminaires parmi : -Antique : HA et archéologie -Médiéval : HA et archéologie -HA moderne -HA contemporain -Histoire du cinéma	Pas d'incidence financière	17/03/2020	oui
IUVV	DNO 1	La première année du DNO est proposée en <u>alternance</u> à la rentrée 2020						
IUVV	Licence professionnelle	Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires parcours Spécialisation Conduite Stratégique de l'Exploitation Vitivinicole	<i>Non applicable en pour les licences professionnelles</i>	général	Page 1 : modification du tableau de présentation générale : Ajout de 28 heures au nombre total d'heures en face à face (4 journées de formation) supplémentaires Modification de la répartition des heures CM, TD, TP et de la durée du stage <i>Ces modifications sont détaillées ci-dessous</i>	Ajout, au sein de l'UE7, d'heures dédiées qui permettent de travailler avec les apprenants, en salle, concernant les travaux sur la thématique stratégique au cœur de leurs mémoire de stage ou d'alternance	19/06/2020	OUI
IUVV	Licence professionnelle	Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires parcours Spécialisation Conduite Stratégique de l'Exploitation Vitivinicole	<i>Non applicable en pour les licences professionnelles</i>	Général	Page 2 et 4 : Modification des coordonnées des resp. de formation et des personnes en charge de la scolarité / secrétariat et FC	Numéro de téléphone d'un resp pédagogique erroné Changement de l'ingénieur-e de formation SEFCA en fin 2019	19/06/2020	NON
				Général	Page 2 : Reformulation / modification du contenu texte relatif aux modalités d'accès : il est désormais possible de suivre la formation en apprentissage (et non uniquement en contrat de professionnelle)		19/06/2020	NON
				Général	Page 2 : Mise à jour du texte aux modalités d'accès : mise à jour de la terminologie relative à l'alternance et à la formation continue		19/06/2020	NON

				Général	Page 3 : Reformulation du nombre de journée de cours par mois et de la durée de la formation		19/06/2020	Non
				Général	Page 3 : Reformulation de l'objet du projet tutoré, initialement réservé aux étudiants en formation continue non-alternants et correspondant à 150 h de TD (projet, non facturé).	Plus de clarté pour les étudiants	19/06/2020	Non
				Général	Reformulation des modalités d'examen (cf passages de CT en CC session 1 pour les UE 4 et 5 explicitées ci-après)		19/06/2020	Non
				UE 3	Disparition de la discipline « <i>audit juridique</i> »	Attribution des heures « <i>audit juridique</i> » dans le « <i>droit de l'entreprise viticole</i> »	19/06/2020	OUI
IUVV	Licence professionnelle	Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires parcours Spécialisation Conduite Stratégique de l'Exploitation Vitivinicole	Non applicable en pour les licences professionnelles	UE 3	Augmentation du nombre d'heures dans cette discipline « <i>droit de l'entreprise viticole</i> »	Intégration des heures dédiées initialement à la discipline « <i>audit juridique</i> » dans le « <i>droit de l'entreprise viticole</i> »	19/06/2020	OUI
				UE 3	4 h TP sont remplacées par 4h TD	Cohérence avec la nature des interventions (assurées sous forme de conférences et pour une large part par des intervenants extérieurs à l'uB)	19/06/2020	OUI

				UE 3	L'intitulé de la discipline « <i>l'entreprise viticole et son environnement</i> » est remplacé par l'intitulé « <i>Les partenaires de l'entreprise viticole</i> »	Cohérence de l'intitulé avec la nature des enseignements que contient cette discipline	19/06/2020	OUI
				UE 3	5 ECTS pour l'UE3 (au lieu de 6 actuellement)	dans le seul but d'harmoniser le nombre de crédits ECTS entre UE au regard du nombre d'heures au sein de chaque UE.	19/06/2020	OUI
IUVV	Licence professionnelle	Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires parcours Spécialisation Conduite Stratégique de l'Exploitation Vitivinicole	<i>Non applicable en pour les licences professionnelles</i>	UE 4	Regroupement de disciplines : de 6 disciplines, nous passons à <u>4 disciplines</u> , donc le nom des disciplines est modifié.	Simplification de la saisie d'heures sous SAGHE Clarification de la lecture de la fiche filière Cohérence avec la nature des enseignements dispensés	19/06/2020	OUI
				UE 4	Augmentation du nombre d'heures totales dans l'UE4 (+7 heures dont 4h CM et 3h TD ; aux dépends de l'UE5 notamment, pour rééquilibrage des volumes entre UE).	Création d'une discipline « Audit RH », en cohérence avec le contenu de l'ensemble de la licence professionnelle, qui s'appuie, quand cela est possible, sur des audits appliqués dans le cadre des différentes UE. Et rééquilibrage des volumes entre UE	19/06/2020	OUI

IUVV	Licence professionnelle	Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires parcours Spécialisation Conduite Stratégique de l'Exploitation Vitivinicole	<i>Non applicable en pour les licences professionnelles</i>	UE 4	MCC modifiées : en session 1, un CC écrit remplace le CT écrit ou oral	Cohérence avec le contenu pédagogique : rédaction de petits mémoires d'audit dans les UE4 5 et 6 ; Accessoirement, permet de n'avoir qu'une seule période d'examen sur table en janvier/février et évite ainsi aux apprenant-e-s de revenir sur le campus (lors de leur période d'alternance)	19/06/2020	OUI
				UE 5	Regroupement de discipline de : 6 disciplines, nous passons à 5 disciplines, donc le nom des disciplines est modifié.	Simplification de la saisie d'heures sous SAGHE Clarification de la lecture de la fiche filière Cohérence avec la nature des enseignements dispensés	19/06/2020	OUI
				UE 5	Suppression de 13 d'heures (7h au profit de l'UE4 et 6h au profit de l'UE7)	Rééquilibrage des volumes entre UE Cohérence avec le contenu pédagogique	19/06/2020	OUI



IUVV	Licence professionnelle	Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires parcours Spécialisation Conduite Stratégique de l'Exploitation Vitivinicole	<i>Non applicable en pour les licences professionnelles</i>	UE 5	MCC modifiée : en session 1, un CC écrit remplace le CT écrit ou oral	Cohérence avec le contenu pédagogique : rédaction de petits mémoires d'audit dans les UE4 5 et 6 ; Accessoirement permet de n'avoir qu'une seule période d'examen sur table en janvier/février et évite ainsi aux apprenant-e-s de revenir sur le campus (lors de leur période d'alternance)	19/06/2020	OUI
				UE 6	Modification des intitulés de toutes les disciplines	Clarification de la lecture de la fiche filière Cohérence avec la nature des enseignements dispensés	19/06/2020	OUI
				UE 6	Redistribution des heures dispensées entre discipline (accroissement du nombre d'heures CM aux dépends du nombre d'heures eq. TD)	Cohérence avec la nature des interventions (assurées sous forme de conférences et pour une large part par des intervenants extérieurs à l'uB)	19/06/2020	OUI
IUVV	Licence professionnelle		<i>Non applicable en pour</i>	UE 7	Reformulation de l'intitulé de l'UE7 (remplacement de la locution « <i>projet tutoré</i> » par « <i>projet professionnel</i> »	Les alternants ne sont pas concernés par le projet tutoré.	19/06/2020	OUI

		Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires parcours Spécialisation Conduite Stratégique de l'Exploitation Vitivinicole	les licences professionnelles	UE 7	Ajout de la discipline « <i>Conférence transversale</i> » (3 h CM)	Permet d'avoir un « grand témoin » donnant une conférence connexe à toutes les UE	19/06/2020	OUI
				UE 7	Ajout de la discipline « <i>Travaux d'encadrement professionnel</i> » (31 h TD)	Permet de travailler avec les apprenants, en salle, concernant les travaux sur la thématique stratégique au cœur de leurs mémoire de stage ou d'alternance	19/06/2020	OUI
				UE 7	Modification de la durée du stage pour les apprenant-e-s non-alternant-e-s à 6 semaines (au lieu de 11 semaines)	Cohérences avec la durée de stage financée dans le cadre d'une transition professionnelle (financement assurée pour au maximum 30% du volume d'heures de la formation).	19/06/2020	OUI
<b>EAD LETTRES</b>	DAEU A	Option Littéraire	annualisé	1	Français : introduction d'un contrôle continu (30%) + contrôle terminal (70%)		15 juin	NON
				2	Langue vivante (Allemand ou Anglais ou Espagnol) : introduction d'un contrôle continu (30%) + contrôle terminal (70%)		15 juin	NON
				3 et 4	2 Options au choix (langue vivante ou Histoire ou Géographie ou Mathématiques) : introduction d'un contrôle continu (30%) + contrôle terminal (70%)		15 juin	NON

<b>UFR DSEP</b>	<b>DU Laïcité, Religions et République</b> Changement dans le format de la formation : elle se déroulera en distanciel. 4 regroupements physiques sont prévus à Dijon.	<b>NON</b>
-----------------	--	------------

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composant e	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
SANTÉ	PACES				<p><b>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</b></p> <p>Modification des paragraphes sur le Numerus Clausus et les choix préférentiel des filières</p>	La modification des paragraphes relatifs au Numerus Clausus et au Choix préférentiel des filières fait suite à la création de l'IFMK de Nevers et l'ouverture, par arrêté, de 25 places pour ce centre.	Conseil d'UFR du 28/05/2020	NON
	DFGSM2		S3 et S4		<p><b>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modifications du volume horaire de travaux dirigés.</li> <li>- Modifications du volume horaire global.</li> <li>- Ajout de 2 h de TD dans l'UE « Appareil digestif ».</li> <li>- Ajout d'un paragraphe concernant les TD d'anglais</li> <li>- Changement de responsable de l'UE optionnelle « Histoire de la Médecine et de la Pharmacie »</li> <li>- Création d'une UE optionnelle « Application de l'intelligence artificielle en santé »</li> <li>- Modification de l'intitulé de l'UE recherche « Ethique et Déontologie Médicale »</li> </ul>	<p>L'ajout de 2 h de TD demandé par le responsable de l'UE « Appareil digestif » entraîne une augmentation équivalente du volume horaire de travaux dirigés ainsi que du volume horaire global</p> <p>L'ajout du paragraphe sur les TD d'anglais à vocation à clarifier les sanctions en cas d'absences injustifiées</p> <p>Le Professeur CHEYNEL remplacera Madame TABUTIAUX, retraitée, en tant que responsable de l'UE optionnelle « Histoire de la Médecine et de la Pharmacie »</p> <p>Sur demande du Professeur CALLIER, une UE optionnelle dénommée « Application de l'intelligence artificielle en santé » sera ouverte l'année prochaine. Les enseignements dispensés dans cette UE seront en partie mutualisés avec le DU « Intelligence Artificielle Santé »</p> <p>L'UE « Ethique et Déontologie Médicale » devient « Ethique et recherche en santé ». Ce changement d'intitulé intervient suite à de légères modifications de contenu de l'UE</p>	Conseil d'UFR du 28/05/2020	OUI

					<p><b>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification d'intitulé d'UE.</li> <li>- Modification de Type d'évaluation</li> <li>- Ajout d'un paragraphe concernant les TD d'anglais</li> <li>- Changement de responsable de l'UE optionnelle « Histoire de la Médecine et de la Pharmacie »</li> <li>- Création d'une UE optionnelle « Application de l'intelligence artificielle en santé »</li> <li>- Modification de l'intitulé de l'UE recherche « Ethique et Déontologie Médicale »</li> <li>- Ajout d'un responsable pour une UE recherche</li> <li>- Suppression d'un paragraphe concernant le C2i</li> </ul>	<p>L'UE 15 « Informatique Internet 1 » est renommée « Culture et Usages Numériques », et l'UE 16 Informatique Internet 2 » est renommée « Culture et Usages Numériques »</p> <p>Concernant le Type d'évaluation de l'UE 9 « Santé Humanité Société », le Contrôle Terminal rédactionnel de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> session devient un Contrôle Terminal constitué de QCM sur Tablette</p> <p>L'ajout du paragraphe sur les TD d'anglais à vocation à clarifier les sanctions en cas d'absences injustifiées</p> <p>Le Professeur CHEYNEL remplacera Madame TABUTIAUX, retraitée, en tant que responsable de l'UE optionnelle « Histoire de la Médecine et de la Pharmacie »</p> <p>Sur demande du Professeur CALLIER, une UE optionnelle dénommée « Application de l'intelligence artificielle en santé » sera ouverte l'année prochaine. Les enseignements dispensés dans cette UE seront en partie mutualisés avec le DU « Intelligence Artificielle Santé »</p> <p>L'UE « Ethique et Déontologie Médicale » devient « Ethique et recherche en santé ». Ce changement d'intitulé intervient suite à de légères modifications de contenu de l'UE</p> <p>Le Professeur GUILLIER devient co-responsable de l'UE « Morphologie : anatomie, tissus et fonction, imagerie » aux côtés des Professeurs TROUILLOUD et LOFFROY</p>	<p><b>Conseil d'UFR du 28/05/2020</b></p>	<p><b>OUI</b></p>
--	--	--	--	--	---	--	---	-------------------

						La suppression du paragraphe relatif au C2i fait suite à la disparition du C2i, remplacé par le Pix		
	<b>DFASM1</b>				<p><b>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modifications du volume horaire étudiant global.</li> <li>- La catégorie travaux pratiques est remplacée par travaux personnels</li> <li>- Changement du responsable d'année</li> <li>- Modifications des volumes horaires d'UE et des ECTS <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de 2 UE obligatoires</li> <li>- Suppression d'une UE optionnelle</li> </ul> </li> <li>- Modifications de coefficients</li> <li>- Modification du paragraphe sur le contrôle des connaissances</li> </ul>	<p>Ces modifications sont dictées par la mise en place de la réforme du 2ème cycle qui repose sur l'approche par compétences, et vise avant tout à aider les étudiants à agir efficacement en milieu professionnel.</p> <p>Les enseignements seront axés sur l'acquisition de compétence via l'utilisation d'application interactives permettant aux étudiants de répondre à des questions en temps réel.</p> <p>Par conséquent, les étudiants devront acquérir en amont les connaissances nécessaires à la participation à ces enseignements, à partir d'un support qui leur sera fourni (polycopié, référentiel national ou fiches LISA). Le volume horaire présentiel a donc été diminué et celui du travail personnel augmenté pour tenir compte de ces nouvelles modalités pédagogiques.</p>	<b>Conseil d'UFR du 28/05/2020</b>	<b>OUI</b>
	<b>DFASM2</b>				<p><b>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression d'une UE optionnelle</li> <li>- Ajout d'un paragraphe concernant les TD d'anglais</li> </ul>	<p>L'UE optionnelle 7 « Sécurité des patients en établissement de santé » est supprimée sur demande de son responsable, le Professeur QUENOT</p> <p>L'ajout du paragraphe sur les TD d'anglais à vocation à clarifier les sanctions en cas d'absences injustifiées</p>	<b>Conseil d'UFR du 28/05/2020</b>	<b>NON</b>

	<b>DFGSP2</b>		<b>S3 et S4</b>	<p><b>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression EC.</li> <li>- Modifications ECTS.</li> <li>- Modifications Coefficients.</li> <li>- Modifications horaires Evaluations.</li> <li>- Modifications du volume horaire global.</li> <li>- EC scindé en deux</li> <li>- Modifications de paragraphes.</li> </ul>	<p>L'élément constitutif "Apprentissage des techniques et gestes de base Biologie cellulaire Analyse chimique" a été supprimé, et ses enseignements intégrés aux EC " Sciences analytiques 1 et 2" et "Physiologie humaine 1 et 2". Il en découle une augmentation des heures de cours, CM ou TP, ainsi que des ECTS associés à ces EC.</p> <p>L'EC "Génétique" est supprimée, les enseignements étant reventilés dans d'autres UE</p> <p>L'EC "Sciences pharmacologiques 2 - Cycle de vie du Médicament" a été scindé en deux EC distincts</p> <p>Modification du paragraphe sur la Présence aux ED et TP afin de tenir compte des difficultés rencontrées cette année.</p>	<b>Conseil d'UFR du 28/05/2020</b>	<b>OUI</b>
--	---------------	--	-----------------	---	--	------------------------------------	------------

	<b>DFGSP3</b>		<b>S4 et S5</b>	<p><b>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification volume horaire Global étudiant.</li> <li>- Modification noms responsables de formation et gestionnaire de scolarité.</li> <li>- Modifications Coefficients.</li> <li>- Modifications Evaluations.</li> <li>- Modifications volume horaire.</li> <li>- Ajout d'annotations.</li> <li>- Modifications de paragraphes.</li> </ul>	<p>Mme ROCHELET devient co-responsable de l'année aux cotés de Mme BASSET</p> <p>Modification du nom du gestionnaire de scolarité suite au départ de l'agent occupant précédemment cette fonction</p> <p>Légères Modifications du nombre d'heure s'enseignement pour les EC "Pathologies cardiovasculaires et traitements" et "Système rénal: pathologies et traitements"</p> <p>Modification des Coefficients de CT et CC de l'EC "Analyse critique d'articles Communication" afin de supprimer les millièmes qui ne pouvaient pris en compte sur APOGEE</p> <p>Ajout d'un paragraphe venant préciser les modalités de rattrapages des évaluations et/ou rapport requis par les UE "Stage d'application" et "Stage optionnel en officine"</p> <p>Ajout d'une heure de TD à l'UE tutorée : Projet d'Orientation Professionnelle (POP)</p> <p>Modification du paragraphe sur la Présence aux ED et TP afin de tenir compte des difficultés rencontrées cette année.</p>	<b>Conseil d'UFR du 28/05/2020</b>	<b>OUI</b>
--	---------------	--	-----------------	--	--	------------------------------------	------------



	<b>DFASP1</b>		<b>S1 et S2</b>	<p><b>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification nom gestionnaire de scolarité.</li> <li>- Modifications volume horaire.</li> <li>- Modifications ECTS.</li> <li>- EC scindé en deux.</li> <li>- Ajout d'annotations.</li> <li>- Modifications Coefficients.</li> <li>- Modifications type d'évaluation</li> <li>- Modifications de paragraphes sur les modalités d'évaluation.</li> </ul>	<p>Modification du nom du gestionnaire de scolarité suite au départ en retraite de l'agent occupant précédemment cette fonction</p> <p>L'EC "Parasitologie – Mycologie médicale" a été scindé en deux EC distincts</p> <p>Modification du paragraphe sur modalités de validation et de rattrapages des évaluations et du rapport requis par l'UE "Stage d'application" afin d'uniformiser ces modalités avec celles des autres années.</p> <p>Ajustement du volume horaire de l'UE "Projet Tutoré" des parcours officine et internat afin de tenir compte de l'expérience de cette année</p> <p>Ajout des coefficients CT et CC pour l'UE "Projet Tutoré" du parcours industrie.</p> <p>Modification du type d'évaluation session 1 de l'EC "Aromathérapie", CT oral devenant CC écrit</p> <p>Modification du type d'évaluation session 1 et 2 de l'UE "Biothéchnologies". Ajout d'un CT écrit d'une durée d'1h30 en plus du CT oral, précision du temps de ce CT Oral (12 mins), et ajout de coefficients relatifs au CT écrit et au CT oral.</p> <p>Modification du paragraphe sur la Présence aux ED et TP afin de tenir compte des difficultés rencontrées cette année.</p>	<b>Conseil d'UFR du 28/05/2020</b>	<b>OUI</b>
--	---------------	--	-----------------	---	---	------------------------------------	------------

	<b>DFASP2 Officine</b>		<b>S3 et S4</b>		<p><b>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification volume horaire Global étudiant.</li> <li>- Modification nom gestionnaire scolarité.</li> <li>- Ajout dans "service sanitaire" Suppression EC</li> <li>- Modifications Coefficients.</li> <li>- Modifications Evaluations.</li> <li>- Modifications ECTS</li> <li>- Ajout dans "Validation SESA"</li> <li>- Modifications volume horaire.</li> <li>- Ajout d'un EC dans UE librement choisie</li> <li>- EC scindé en deux.</li> <li>- Modifications de paragraphes</li> </ul>	<p>Modification du nom du gestionnaire de scolarité suite au départ de l'agent occupant précédemment cette fonction</p> <p>UE 2B : Ajout de 9 h de TD à l'EC "Initiation à la reconnaissance de macromycètes toxiques" et suppression de l'EC "Anglais", qui devient une UE librement choisie</p> <p>UE Librement choisie : ajout de l'UE "Anglais" et réduction de 2h de TD et 8h de TPE pour l'UE "Commentaires d'ordonnances"</p> <p>L'EC "Management officinal et merchandising - Communication" est scindé en 2 EC distincts, "Management officinal et merchandising" et "Communication", incluant un changement de type d'évaluation pour les 2 EC</p> <p>Précisions apportées au paragraphe relatif à la validation du SESA</p> <p>Modification du paragraphe sur la Présence aux ED et TP afin de tenir compte des difficultés rencontrées cette année.</p>	<b>Conseil d'UFR du 28/05/2020</b>	<b>OUI</b>
	<b>DFASP2 Internat</b>		<b>S3 et S4</b>		<p><b>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</b></p> <p>Suppression d'un responsable de formation</p>	<p>Mme ROCHELET a demandé à être libérée de la responsabilité de cette année afin de pouvoir devenir co-responsable de PH3 (DFGSP3)</p>	<b>Conseil d'UFR du 28/05/2020</b>	<b>NON</b>
	<b>DFASP2 Industrie</b>		<b>S3 et S4</b>		<p><b>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</b></p> <p>Modification nom gestionnaire de scolarité</p>	<p>La modification du nom du gestionnaire de scolarité est due au départ en retraite de l'agent occupant précédemment cette fonction</p>	<b>Conseil d'UFR du 28/05/2020</b>	<b>NON</b>

	3 <sup>ème</sup> Cycle court Officine		S1 et S2	<p><b>Modifications surlignées en jaune dans la FF jointe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification nom gestionnaire de scolarité.</li> <li>- Ajout dans paragraphe "Objectifs"</li> <li>- Modifications types évaluations</li> <li>- Modifications Coefficients Modifications dans "modalités d'évaluation des séminaires". Ajout de texte dans "modalités d'évaluations de la mission"</li> </ul>	<p>Modification du nom du gestionnaire de scolarité suite au départ de l'agent occupant précédemment cette fonction</p> <p>Précision apportée dans le paragraphe Objectifs, l'étudiant devant être capable d'assurer des bilans de médication partagés suite à sa formation.</p> <p>Précision apportée à la répartition des coefficients entre CT et CC (0,5 chacun) concernant le "Séminaire 2 - Préparations magistrales"</p> <p>Modification des modalités d'évaluation pour les séminaires : l'étudiant devra repasser les séminaires auxquels il a obtenu une note &lt;10/20 en 1<sup>ère</sup> session, contre une note &lt;8/20 auparavant</p> <p>Précision sur les modalités d'évaluation de la mission : L'étudiant devra refaire pour la 2<sup>nd</sup>e session toutes présentations pour lesquelles il aura obtenu un note &lt;10/20</p>	Conseil d'UFR du 28/05/2020	NON
--	--	--	----------	---	--	--------------------------------	-----

## 1. PACES

✓ **Le paragraphe « Numerus Clausus » (page 3) est modifié comme suit :**

« MASSO-KINÉSITHÉRAPIE : 80 » **est remplacé par** « MASSO-KINÉSITHÉRAPIE DIJON : 80 - MASSO-KINÉSITHÉRAPIE NEVERS : 25 »

✓ **Le paragraphe « Choix préférentiel des filières » est modifié comme suit :**

"Le concours d'Odontologie sera décliné en 4 possibilités (Clermont-Ferrand, Lyon, Strasbourg et Nancy) et le concours Métiers de la Rééducation en 3 possibilités (masso-kinésithérapie, ergothérapie et psychomotricité). " **est remplacé par** " Le concours d'Odontologie sera décliné en 4 possibilités (Clermont-Ferrand, Lyon, Strasbourg et Nancy) et le concours Métiers de la Rééducation en 4 possibilités (masso-kinésithérapie Dijon, masso-kinésithérapie Nevers, ergothérapie et psychomotricité). "

"Concours Masso-Kinésithérapie" **est remplacé par** "Concours Masso-Kinésithérapie Dijon - Concours Masso-Kinésithérapie Nevers "

## 2. DFGSM2 – PC2

✓ **Modification du volume horaire étudiant global :** Travaux dirigés : "32h30" est remplacé par "34h30", total "468h" est remplacé par "470h"

- ✓ **Semestre 3 :**
  - **UE 1 Anglais 1** : ajout d'un astérisque renvoyant au texte suivant "Les TD d'anglais sont obligatoires. Au-delà de deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant à la première session d'examen"
  - **UE 4 Appareil digestif** : ajout "TD : 2", Total "31" est remplacé par "33"
  - **TOTAL** : "TD : 12" est remplacé par "TD : 14", Total : 193h" est remplacé par "Total : 195h"
  - **TOTAL S3** : "TD : 12" est remplacé par "TD : 14", Total : 198h" est remplacé par "Total : 200h"
- ✓ **Semestre 4 :**
  - **UE 8 Anglais 2** : ajout d'un astérisque renvoyant au texte suivant "Les TD d'anglais sont obligatoires. Au-delà de deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant à la première session d'examen"
- ✓ **Paragraphe UE OPTIONNELLES :**
  - **UE « Histoire de la Médecine et de la Pharmacie »** : "Mme TABUTIAUX" **est remplacée par** "Professeur CHEYNEL"
  - **Ajout de l'UE « Applications de l'intelligence artificielle en santé** Professeur P. CALLIER 2ème semestre »
- ✓ **Paragraphe UE RECHERCHE :**
  - **L'UE « Ethique et Déontologie Médicale » est remplacée par « Ethique et recherche en santé »**

### 3. DFGSM3 – PC3

- ✓ **Semestre 5 :**
  - **UE 1 Anglais 1** : ajout d'un astérisque renvoyant au texte suivant "Les TD d'anglais sont obligatoires. Au-delà de deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant à la première session d'examen"
  - **UE 15** : l'intitulé "Informatique Internet 1" est remplacé par "Culture et Usages Numériques"
- ✓ **Semestre 6 :**
  - **UE 8 Anglais 2** : ajout d'un astérisque renvoyant au texte suivant "Les TD d'anglais sont obligatoires. Au-delà de deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant à la première session d'examen"
  - **UE 9 Santé Humanité Société** : Type évaluation session 1 et session 2 "CT (écrit rédact. : 1h30)" est remplacé par "CT (Tablette QCM : 1h30)"
  - **UE 16** : l'intitulé "Informatique Internet 2" est remplacé par "Culture et Usages Numériques"
- ✓ **Paragraphe UE OPTIONNELLES :**
  - **UE « Histoire de la Médecine et de la Pharmacie »** : "Mme TABUTIAUX" **est remplacée par** "Professeur CHEYNEL"
  - **Ajout de l'UE « Applications de l'intelligence artificielle en santé** Professeur P. CALLIER - 2ème semestre »
- ✓ **Paragraphe UE RECHERCHE :**
  - **L'UE « Ethique et Déontologie Médicale » est remplacée par « Ethique et recherche en santé »**
  - **UE « Morphologie : anatomie, tissus et fonction, imagerie »** : Ajout du "Pr GUILLIER" en tant que responsable

**Paragraphe Précisions en page 7, le paragraphe suivant est supprimé :** "Si toutefois, le C2i niveau 1 n'est pas validé à l'issue de la 3ème année du 1er cycle, l'étudiant aura la possibilité de passer en DFASM 1ère année mais devra se présenter à l'examen du C2i niveau 1 l'année suivante et repasser la ou les épreuves non validées. Il est rappelé que la validation du C2i niveau 1 est indispensable pour s'inscrire au C2i niveau 2 (circulaire n° 2009-1006 du 6-3-2009 - NOR : ESRT0900127C).

Conditions de validation du C2 i niveau 1 : validation des 5 domaines du C2i (QCM, Word, Excel, Powerpoint, dossier de compétence numérique). Les UE 15 et 16 ne sont qu'une partie de la validation du certificat C2i. "

#### 4. DFASM1 – MM1

- ✓ **Modification du volume horaire étudiant global :** cours magistraux : "396h" est remplacé par "252h", ajout de "travaux personnels : 386h", total "421h" est remplacé par "663h"
- ✓ **Modification responsable de formation :** "Philippe BONNIAUD" est remplacé par "Hervé DEVILLIERS"
- ✓ **BLOC 1 : UE Tronc commun**
  - **TP :** ajout d'une note (1) renvoyant au texte suivant : "TP = Travaux Personnels"
  - **UE 4 Perception, Système nerveux, Dermatologie :** "CM : 51" remplacé par "CM : 24", ajout de "TP : 48", "Total : 51h" remplacé par "Total : 72h", "ECTS : 6" remplacé par "ECTS : 5"
  - **UE 11 Urgences Médico-chirurgicales :** "CM : 44" remplacé par "CM : 16", ajout de "TP : 32", "Total : 44h" remplacé par "Total : 48h", "ECTS : 5" remplacé par "ECTS : 3"
  - **Création de l'UE 8C Explorations Cardiovasculaires (1ère moitié de la promotion) :** "CM : (20)", "TP : (20)", "Total : (40h)", "Type évaluation session 1 : 1h sur tablette ou Ecrit 1h (examen réalisé au bloc 2) ", "Type évaluation session 2 : 1h sur tablette ou Ecrit 1h"
  - **TOTAL UE :** "CM : 95" remplacé par "CM : 40 (60)", ajout de "TP : 80 (100)", "Total : 95h" remplacé par "Total : 120h (160)", "ECTS : 11" remplacé par "ECTS : 8"
- ✓ **BLOC 2 : UE Tronc commun**
  - **TP :** ajout d'une note (1) renvoyant au texte suivant : "TP = Travaux Personnels"
  - **UE 5 Handicap, Vieillesse, Dépendance, Douleur, Soins Palliatifs, Accompagnement :** "CM : 44" remplacé par "CM : 16", ajout de "TP : 32", "Total : 44h" remplacé par "Total : 48h", "ECTS : 6" remplacé par "ECTS : 3"
  - **UE 8B Circulation, néphrologie, urologie :** "CM : 62" remplacé par "CM : 27", ajout de "TP : 54", "Total : 62h" remplacé par "Total : 81h", "ECTS : 7" remplacé par "ECTS : 5"
  - **Création de l'UE 8C Explorations Cardiovasculaires (2nde moitié de la promotion) :** "CM : (20)", "TP : (20)", "Total : (40h)", "ECTS : 3", "Type évaluation session 1 : 1h sur tablette ou Ecrit 1h", "Type évaluation session 2 : 1h sur tablette ou Ecrit 1h", "Coefficient CT : 1", "Total Coefficient : 1"
  - **Création de l'UE 14 Préparation à l'iECN :** CM : 14", "TP : 28", "Total : 42", "ECTS : 3", "Type évaluation session 1 : Sous forme de conférences (3)", "Type évaluation session 2 : CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)", "Coefficient CT : 1", "Total Coefficient : 1"  
La note (3) renvoie au texte suivant : "Les conférences se dérouleront à raison d'une fois par semaine. La présence à l'ensemble des conférences est obligatoire. Cette présence sera validée si une note supérieure à 5/20 est obtenue à l'issue de la conférence, a contrario une note inférieure à 5/20 équivaudra à une absence. Seules deux absences par bloc seront tolérées. "
  - **TOTAL UE :** "CM : 106" remplacé par "CM : 57 (77)", ajout de "TP : 114 (134)", "Total : 106h" remplacé par "Total : 171h (211)", "ECTS : 13" remplacé par "ECTS : 14"
- ✓ **BLOC 2 : UE librement choisis**

- **Suppression de l'UE Lecture ECG**
- ✓ **BLOC 3 : UE Tronc commun**
  - **TP** : ajout d'une note <sup>(1)</sup> renvoyant au texte suivant : "TP = Travaux Personnels"
  - **UE 1 Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle séminaires obligatoires\*** : "CM : 46" remplacé par "CM : 22", ajout de "TP : 44", "Total : 46h" remplacé par "Total : 66h", "ECTS : 5" remplacé par "ECTS : 4"
  - **UE 7 Inflammation, Immunopathologie, Appareil respiratoire** : CM : 70" remplacé par "CM : 32", ajout de "TP : 64", "Total : 70h" remplacé par "Total : 96h", "ECTS : 8" remplacé par "ECTS : 6"
  - **Création de l'UE 15 Préparation à l'iECN** : "CM : 14", "TP : 28", "Total : 42", "ECTS : 3", "Type évaluation session 1 : Sous forme de conférences <sup>(3)</sup>", "Type évaluation session 2 : CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)", "Coefficient CT : 1", "Total Coefficient : 1"  
La note <sup>(3)</sup> renvoie au texte suivant : "Les conférences se dérouleront à raison d'une fois par semaine. La présence à l'ensemble des conférences est obligatoire. Cette présence sera validée si une note supérieure à 5/20 est obtenue à l'issue de la conférence, a contrario une note inférieure à 5/20 équivaldra à une absence. Seules deux absences par bloc seront tolérées. "
  - **Création de l'UE 2A De la conception à la naissance, Pathologie de la femme** : "CM : 18", "TP : 36", "Total : 54", "ECTS : 3", "Type évaluation session 1 : CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)", "Type évaluation session 2 : CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)", "Coefficient CT : 1", "Total Coefficient : 1"
  - **TOTAL UE** : "CM : 116" remplacé par "CM : 86", ajout de "TP : 172", "Total : 116h" remplacé par "Total : 258h", "ECTS : 13" remplacé par "ECTS : 16"
- ✓ **BLOC 3 : UE librement choisies**
  - **Suppression de l'UE Lecture ECG**
- ✓ **UE Anglais médical** : ajout d'une note <sup>(5)</sup> renvoyant au texte suivant "Les TD d'anglais sont obligatoires. Au-delà de deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant à la première session d'examen"
- ✓ **UE 12 Initiation à la recherche** : "ECTS : 1" remplacé par "ECTS : 2"
- ✓ **Paragraphe « I - Enseignements dispensés au cours de la 4ème année du parcours des études » :**
  - **Suppression du paragraphe suivant** : "En application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de docteur en Médecine, les unités d'enseignement librement choisies représentent au minimum 10 % et au maximum 20 % du total des enseignements. Les ECTS sont donnés à titre indicatif. Un ECTS correspond de 25 à 30 h de travail effectué par l'étudiant (présentiel et travail personnel), la répartition horaire entre présentiel et travail personnel devant être adaptée à chaque type d'enseignement (cours, TP, ED, stage, etc.) "
  - **Ajout des paragraphes suivant** : " La réforme du 2ème cycle repose sur l'approche par compétences et permettra la mise en place d'un curriculum basé sur une approche par compétences, comme c'est déjà le cas dans la quasi-totalité des autres filières de la santé. Une telle approche vise avant tout à aider les étudiants à agir efficacement en milieu professionnel.

Le nouveau programme du 2ème cycle des études médicales repose sur deux piliers :

1. Les connaissances théoriques contextualisées, qui seront enseignées et évaluées au sein des UE1 à 11
2. L'apprentissage systématique du raisonnement clinique et à la résolution de problèmes, qui seront enseignés et évalués en période de stage (UE13), via la mise en place d'ECOS (examen clinique à objectif standardisé) et via une UE de préparation à l'iECN (UE14 et 15).

En plus, l'étudiant recevra une formation générale à la recherche (UE12).

Ainsi, l'organisation de l'enseignement des UE en présentiel sera axé sur l'acquisition de compétence via l'utilisation d'application interactives permettant aux étudiants de répondre à des questions en temps réel (questions isolées, dossiers progressifs, key feature problems...). Par conséquent, les étudiants devront acquérir en amont les connaissances nécessaires à la participation à ces enseignements, à partir d'un support qui leur sera fourni (polycopié, référentiel national ou fiches LISA). Le volume horaire présentiel a donc été diminué et celui du travail personnel augmenté pour tenir compte de ces nouvelles modalités pédagogiques. "

## 5. DFASM2 – MM2

### ✓ BLOC 2 :

- **UE librement choisies** : l'UE optionnelle 7 : « Sécurité des patients en établissement de santé » est supprimée

### ✓ BLOC 3 :

- **UE Anglais médical** : ajout d'une note (3) renvoyant au texte suivant "Les TD d'anglais sont obligatoires. Au-delà de deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant à la première session d'examen"

## 6. DFGSP2 – PH2 :

### ✓ Semestre 3 :

- **UE Sciences Fondamentales 1** : Suppression EC "Apprentissage des techniques et gestes de base, Biologie Cellulaire, Analyse Chimique" – EC "Bases physicochimiques et minérales du Médicament" : ECTS EC "3,5" remplacé par "4", "Coeff CT : 2,5" remplacé par "Coeff CT : 2,2", "Coeff CC : 0,5" remplacé par "Coeff CC : 0,8" – EC "Sciences analytiques 1" : "TD : 3h" remplacé par "TD : 6h", "TP : 12h" remplacé par "TP : 24h", total enseignement EC "25,5h" remplacé par "40,5h", ECTS EC "3,5" remplacé par "4", Type éval Session 1 "CT écrit : 1h30" remplacé par "CT écrit : 2h", Total heures de l'UE : "TP : 42,5h" remplacé par "TP : 36h", total heures enseignements de l'UE "99,5h" remplacé par "93h", total ECTS UE "10" remplacé par "9".
- **UE Sciences du Médicament 1** : EC "Chimie organique" : "TP : 6h" remplacé par "TP : 7,5h", total heures enseignements EC "20h" remplacé par "21,5h" – Total heures de l'UE : "TP : 21h" remplacé par "TP : 22,5", total heures enseignements UE "60,5h" remplacé par "62h".
- **UE Sciences Biologiques 1** : EC "Biochimie" : "CM : 23h" remplacé par "CM : 28,5", total heures EC "35h" remplacé par "40,5h", ECTS EC "3,5" remplacé par "4" – EC "Physiologie humaine 1" : "TP : 6h" remplacé par "TP : 12h", total heures enseignements EC "45h" remplacé par "51", ECTS EC "4,5" remplacé par "5" – Total heures de l'UE : "CM : 74,5h" remplacé par "CM : 80h", "TP : 15h" remplacé par "TP : 21h", total heures enseignements de l'UE "100h" remplacé par "111,5h", total ECTS UE "10" remplacé par "11".

### ✓ Semestre 4 :

- **UE Sciences Fondamentales 2** : EC "Sciences analytiques 2" : ECTS EC "2,5" remplacé par "3" – Total UE : total ECTS UE "6,5" remplacé par "7".
- **UE "Sciences du Médicament 2"** : EC "Sciences pharmacologiques 2" et EC "Cycle de vie du médicament" scindés en 2 EC distincts.
- **UE "Sciences Biologiques 2"** : EC "Génétique" supprimée – EC "Physiologie humaine 2" : "CM : 33h" remplacé par "CM : 37,5h", total heures EC "33h" remplacé par "37,5h", ECTS EC "3" remplacé par "3,5" – Total heures UE "CM : 66h" remplacé par "CM : 60,5h", total heures enseignements UE "73,5h" remplacé par "68h", total ECTS UE "7" remplacé par "6,5".
- **UE librement choisies** : EC "Technologie pharmaceutique appliquée à la mise en forme galénique d'une substance active" : "TD : 0" remplacé par "TD : 10,5h", "TP : 19,5" remplacé par "TP : 9h"

- ✓ **II – Validation des enseignements : modification du paragraphe " Présence aux Enseignements Dirigés (ED ou TD) et Travaux Pratiques (TP)" comme suit :**

« **La présence aux ED et aux TP est obligatoire.** Le changement de groupe est possible en cas d'absence anticipée (à condition de demander l'autorisation à l'enseignant).

#### **ABSENCES JUSTIFIEES :**

**Les absences justifiées sont attestées par un certificat de décès, un arrêt maladie, ou un autre cas de force majeure justifié laissé à l'appréciation de l'enseignant.**

- **Absences justifiées en ED :** l'étudiant est autorisé à passer les contrôles terminaux de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> session relatifs à l'EC. Si la séance d'ED compte pour une note du CC, l'étudiant pourra se voir proposer une séance de rattrapage. Dans le cas contraire, la note de l'étudiant pour cette séance comptant pour le CC sera **neutralisée**.
- **Absences justifiées en TP :** l'étudiant est autorisé à passer les contrôles terminaux de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> session relatifs à l'EC. Si la séance de TP compte pour une note du CC, l'étudiant pourra se voir proposer une séance de rattrapage. S'il est dans l'incapacité d'effectuer la séance de rattrapage, l'étudiant se verra attribuer une **note de 0/20 pour cette séance**. Si l'enseignant ne peut faire rattraper la séance, la note de l'étudiant pour cette séance comptant pour le CC sera **neutralisée**. Pour chaque EC, **100% d'absence en TP pour raison justifiée**, entraîne une note de **0/20 au CC**.

#### **ABSENCES INJUSTIFIEES :**

- **Absences injustifiées en ED :** Pour chaque EC, **au-delà d'une absence** injustifiée à un ED, l'étudiant a **l'interdiction de passer le contrôle terminal de 1<sup>ère</sup> session relatif à l'EC**. Si la séance d'ED compte pour une note du CC, l'étudiant se verra attribuer une note de **0/20 pour cette séance**.
- **Absences injustifiées en TP :** Pour chaque EC, **toute absence** injustifiée à un TP entraîne **l'interdiction de passer le contrôle terminal de 1<sup>ère</sup> session relatif à l'EC**. Si la séance de TP compte pour une note du CC, la note sera de **0/20 pour cette séance**. Pour chaque EC, **100% d'absences en TP** conduisent au **statut « défaillant »** ce qui entraîne le **redoublement de l'étudiant** ou l'**AJAC**.

**Les cas particuliers seront étudiés en commission restreinte du comité pédagogique. »**

- ✓ **VI – Les stages : dans le paragraphe "a) Stages faisant l'objet d'un portfolio - stage officinal d'initiation" rajout du texte suivant :**

« Pour valider le stage officinal d'initiation l'étudiant devra obtenir au minimum 10 à chaque évaluation avec une moyenne  $\geq$  à 10/20  
Si l'étudiant obtient une note  $<$  à 10 à un des modules, le stage et/ou le rapport devront être refaits en fonction des items non validés. »

- ✓ **VI – Les stages : dans le paragraphe "b) Stages ne faisant pas l'objet d'un portfolio" – stage initiation recherche (SIR) :** suppression dans dernière phrase de "en téléchargement".
- ✓ **VII – Redoublement et Ajournement mais Autorisation à Composer (AJAC) :** "1 ou 2 Eléments Constitutifs" remplacé par "1 seul Elément Constitutif".
- ✓ **VII – Reconnaissance de l'engagement étudiant :** lien internet modifié.

#### **7. DFGSP3 – PH3 :**

- ✓ **Modification du volume horaire étudiant global :** "CM : 382,5h" remplacé par "CM : 381h", total "628h" remplacé par "626,5h"



- ✓ **Modification responsable de formation** : "Anne TESSIER..." remplacé par "Murielle ROCHELET..."
- ✓ **Modification nom gestionnaire de scolarité** : "Céline MATEOS..." remplacé par "Marion CORBIN..."
- ✓ **Semestre 5 :**
  - **UE Enseignements Généraux 1** : EC "Chimie Thérapeutique" : "Coeff CT : 0,5" remplacé par "Coeff CT : 0,7", "Coeff CC : 0,5" remplacé par "Coeff CC : 0,3" – EC "Langue étrangère" : rajouts de "type éval session 1 : CT écrit 1h", "type éval session 2 : CT écrit 1h", "Coeff : 1" "total coeff : 1".
  - **UE Enseignements intégrés 1** : EC "Pathologies cardiovasculaires et traitements" : "CM : 31h" remplacé par "CM : 31,5h", total heures EC "43h" remplacé par "43,5h" – EC "Système rénal : pathologies et traitements" : "CM : 17h" remplacé par "CM : 16h", total heures EC "21,5h" remplacé par "20,5h" – Total heures UE : "CM : 86h" remplacé par "CM : 85,5h" – total heures enseignements UE "114,5h" remplacé par "114h".
- ✓ **Semestre 6 :**
  - **UE Enseignements Généraux 2** : EC "Analyse critique d'articles Communication" : "Coeff CT : 0,625" remplacé par "Coeff CT : 0,63", "Coeff. CC : 0,375" remplacé par "Coeff. CC : 0,37".
  - **Stage d'application** : Intitulé "Stage officinal d'application" remplacé par "Stage d'application", type éval session 1 rajout "\*" se rapportant à : "\*" : Une note > ou = à 10/20 est demandée à chaque évaluation. Si une note inférieure à 10/20 est obtenue à une ou aux deux évaluations, le stage et/ou le rapport devront être refaits."
  - **UE tutorée : Projet d'Orientation Professionnelle (POP)** : "TD : 2h" remplacé par "TD : 3h", total enseignement UE : "2h" est remplacé par "3h"
  - **UE librement choisies** : Officine 2, Stage optionnel en officine 1 semaine <sup>(2)</sup> : rajout dans " <sup>(2)</sup>" se rapportant à : "Si note < 10 ou stage non validé par le maître de stage : le stage et/ou le rapport devront être refaits en fonction des items non validés".
- ✓ **II – Validation des enseignements : modification du paragraphe " Présence aux Enseignements Dirigés (ED ou TD) et Travaux Pratiques (TP)" comme suit :**

« La présence aux ED et aux TP est obligatoire. Le changement de groupe est possible en cas d'absence anticipée (à condition de demander l'autorisation à l'enseignant).

#### **ABSENCES JUSTIFIEES :**

**Les absences justifiées sont attestées par un certificat de décès, un arrêt maladie, ou un autre cas de force majeure justifié laissé à l'appréciation de l'enseignant.**

- **Absences justifiées en ED** : l'étudiant est autorisé à passer les contrôles terminaux de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> session relatifs à l'EC. Si la séance d'ED compte pour une note du CC, l'étudiant pourra se voir proposer une séance de rattrapage. Dans le cas contraire, la note de l'étudiant pour cette séance comptant pour le CC sera **neutralisée**.
- **Absences justifiées en TP** : l'étudiant est autorisé à passer les contrôles terminaux de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> session relatifs à l'EC. Si la séance de TP compte pour une note du CC, l'étudiant pourra se voir proposer une séance de rattrapage. S'il est dans l'incapacité d'effectuer la séance de rattrapage, l'étudiant se verra attribuer une **note de 0/20 pour cette séance**. Si l'enseignant ne peut faire rattraper la séance, la note de l'étudiant pour cette séance comptant pour le CC sera **neutralisée**. Pour chaque EC, **100% d'absence en TP pour raison justifiée**, entraîne une note de **0/20 au CC**.

#### **ABSENCES INJUSTIFIEES :**

- Absences **injustifiées en ED** : Pour chaque EC, **au-delà d'une absence** injustifiée à un ED, l'étudiant a **l'interdiction de passer le contrôle terminal de 1<sup>ère</sup> session relatif à l'EC**. Si la séance d'ED compte pour une note du CC, l'étudiant se verra attribuer une note de **0/20 pour cette séance**.
- Absences **injustifiées en TP** : Pour chaque EC, **toute absence** injustifiée à un TP entraîne **l'interdiction de passer le contrôle terminal de 1<sup>ère</sup> session relatif à l'EC**. Si la séance de TP compte pour une note du CC, la note sera de **0/20 pour cette séance**. Pour chaque EC, **100% d'absences en TP** conduisent au statut « **défaillant** » ce qui entraîne le **redoublement de l'étudiant**.

Les cas particuliers seront étudiés en commission restreinte du comité pédagogique. »

✓ **VI – Les stages : dans le paragraphe "a) Stages faisant l'objet d'un portfolio - stage officinal d'initiation" rajout du texte suivant :**

Pour valider le stage officinal d'initiation l'étudiant devra obtenir au minimum 10 à chaque évaluation avec une moyenne  $\geq$  à 10/20

Si l'étudiant obtient une note  $<$  à 10 à un des modules, le stage et/ou le rapport devront être refaits en fonction des items non validés.

✓ **VI – Les stages : dans le paragraphe "b) Stages ne faisant pas l'objet d'un portfolio" – stage d'application en officine ou en service hospitalier sous la responsabilité d'un pharmacien :** suppression dans dernière phrase de "en téléchargement".

✓ **VII – Redoublement et Ajournement mais Autorisation à Composer (AJAC) :** "1 ou 2 Eléments Constitutifs" remplacé par "1 seul Elément Constitutif".

### 8. DFASP1 – PH4 :

✓ **Modification nom gestionnaire de scolarité :** Ajout nom de la personne en scolarité "Valérie NIERICHLO" et remplacement du numéro de téléphone.

✓ **Semestre 1 :**

- **UE Enseignements Généraux 1 :** EC "Qualité" : "CM : 26,5h" remplacé par "CM : 23,5h", "TD : 9h" remplacé par "TD : 4,5h", "TP : 3h" remplacé par "TP : 10h", total heures EC "38,5h" remplacé par "38h", total heures UE : "CM : 66,5h" remplacé par "CM : 63,5h", "TD : 31,5h" remplacé par "TD : 27h", "TP : 18h" remplacé par "25h", total heures enseignements EC : "116h" remplacé par "103,5h".
- **EU Enseignements intégrés 1 :** EC Parasitologie et Mycologie médicale scindés en 2 EC distinctes.
- **Stage d'application :** Intitulé "Stage officinal d'application" remplacé par "Stage d'application", modification de l'annotation comme suit : "Validation du stage : minimum 10/20 à chaque évaluation.  
Si la note de l'étudiant est inférieure à 10/20 à une ou aux deux évaluations, le stage et/ou l'oral de présentation devront être refaits."

✓ **Semestre 2 :**

- **UE Projet Tutoré :** EC "Parcours officine" : "TD : 8h" remplacé par "TD : 9h", "TP : 30h" remplacé par "TP : 29h" – EC "Parcours industrie" : détail du total coeff de 3 de la façon suivante "Coeff CT : 1,5" et "Coeff CC : 1,5" – EC "Parcours internat" : "TD : 50h" remplacé par "TD : 51h".
- **UE Parcours Officine 1 : UE 1B :** EC "Aromathérapie" : type éval Session 1 "CT Oral" remplacé par "CC écrit".
- **UE Parcours Industrie-Recherche : UE Biotechnologies :** EC "Bioproduction" : type éval Session 1 "CT Oral" remplacé par "CT écrit 1h30, CT Présentation Orale + Questions (12 min)", type éval Session 2 : "CT Oral" remplacé par "CT écrit 1h30, CT Présentation Orale + Questions (12 min)", "Coeff CT : 3" remplacé par "Coeff CT : 1,5" et "Coeff CT : 4,5", "total Coeff : 3" remplacé par "Coeff : 1,5" et "Coeff : 4,5".

✓ **II – Validation des enseignements : modification du paragraphe " Présence aux Enseignements Dirigés (ED ou TD) et Travaux Pratiques (TP)" comme suit :**

« La présence aux ED et aux TP est **obligatoire**.

Le changement de groupe est possible en cas d'absence anticipée (à condition de demander l'autorisation à l'enseignant).

### **ABSENCES JUSTIFIEES :**

**Les absences justifiées sont attestées par un certificat de décès, un arrêt maladie, ou un autre cas de force majeure justifié laissé à l'appréciation de l'enseignant.**

- **Absences justifiées en ED** : l'étudiant est autorisé à passer les contrôles terminaux de 1ère et de 2ème session relatifs à l'EC. Si la séance d'ED compte pour une note du CC, l'étudiant pourra se voir proposer une séance de rattrapage. Dans le cas contraire, la note de l'étudiant pour cette séance comptant pour le CC sera **neutralisée**.
- **Absences justifiées en TP** : l'étudiant est autorisé à passer les contrôles terminaux de 1ère et de 2ème session relatifs à l'EC. Si la séance de TP compte pour une note du CC, l'étudiant pourra se voir proposer une séance de rattrapage. S'il est dans l'incapacité d'effectuer la séance de rattrapage, l'étudiant se verra attribuer une **note de 0/20 pour cette séance**. Si l'enseignant ne peut faire rattraper la séance, la note de l'étudiant pour cette séance comptant pour le CC sera **neutralisée**. Pour chaque EC, **100% d'absence en TP pour raison justifiée**, entraîne une note de **0/20 au CC**.

### **ABSENCES INJUSTIFIEES :**

- Absences **injustifiées en ED** : Pour chaque EC, **au-delà d'une absence** injustifiée à un ED, l'étudiant a **l'interdiction de passer le contrôle terminal de 1ère session relatif à l'EC**. Si la séance d'ED compte pour une note du CC, l'étudiant se verra attribuer une note de 0/20 pour **cette séance**.
- Absences **injustifiées en TP** : Pour chaque EC, **toute absence** injustifiée à un TP entraîne **l'interdiction de passer le contrôle terminal de 1ère session relatif à l'EC**. Si la séance de TP compte pour une note du CC, la note sera de **0/20 pour cette séance**. Pour chaque EC, **100% d'absences en TP** conduisent au **statut « défaillant »** ce qui entraîne **le redoublement de l'étudiant** ou **l'AJAC**.

**Les cas particuliers seront étudiés en commission restreinte du comité pédagogique. »**

### **9. DFASP2 – PH5 Officine :**

- ✓ **Modification du volume horaire étudiant global** : "TD : 172h" remplacé par "TD : 179h", "TPE : 179h" remplacé par "TPE : 171h", total "495h" remplacé par "494h"
- ✓ **Modification nom gestionnaire de scolarité** : "Céline MATEOS..." remplacé par "Marion CORBIN..."
- ✓ **Objectifs de la formation et débouchés – Service Sanitaire** : Ajout du texte suivant "des TD".
- ✓ **Semestre 3 :**
  - **UE Parcours Officine 2 : UE 2B** : Suppression de l'EC "Anglais" – EC "Initiation à la reconnaissance de macromycètes toxiques" : Ajout TD "9h", total heures EC "21" remplacé par "30", "ECTS : 2" remplacé par "ECTS : 3", "Coeff CT : 0,75" remplacé par "Coeff CT : 1,25", "Coeff CC : 1,25" remplacé par "Coeff CC : 1,75", "total Coeff : 2" remplacé par "Total Coeff : 3".
  - **UE Librement Choisie** : Ajout EC "Anglais", TD "10h", total heures enseignements EC "10", "ECTS : 1", Type éval Session 1 "CT Oral", Type éval Session 2 "CT Oral", "Coeff CT : 1", et "Total coeff : 1" – EC "Commentaires d'ordonnances" : "TD : 12" remplacé par "TD : 10", "TPE : 18" remplacé par "TPE : 10", total d'heures EC "30" remplacé par "20", "ECTS : 3" remplacé par "ECTS : 2", ajout "Coeff CT : 2", "total Coeff : 3" remplacé par "total Coeff : 2" – Total heures UE : "TD : 12h" remplacé par "TD : 20h" – "TPE : 18h" remplacé par "TPE : 10h".
- ✓ **Semestre 4 :**
  - **UE Parcours Officine 2 : UE 2<sup>E</sup>** : EC "Management officinal et merchandising" et "Communication" scindés en 2 EC distincts : modification de "ECTS : 1,5" remplacé par "ECTS : 0,75" pour chacun des EC, type éval Session 1 : "CT oral" remplacé par "CT écrit" pour "Management officinal et merchandising" et "CC" pour "Communication", type éval Session 2 : "CT oral" remplacé par "CT écrit" pour "Management officinal et merchandising" et "CT oral" pour "Communication", "Coeff CT: 1" ajouté pour "Management officinal et merchandising" et "Coeff CC : 1" ajouté pour "Communication" – EC "Qualité" : type éval Session 1 "Rapport écrit noté" remplacé par "CT rapport", type éval Session 2 "Rapport écrit noté" remplacé par "CT rapport", ajout "Coeff CT 1" –
  - **Service sanitaire** : Ajout complémentaire pour les TD de la mention "et/ou à la semaine d'action".

✓ **Modalités de contrôle des connaissances :**

- **Dans paragraphe "semestre 3" :** Ajout du texte suivant :

"validation UE librement choisie : l'étudiant doit obtenir une note  $\geq 10/20$  en anglais et en commentaires d'ordonnances"

- **Dans paragraphe "semestre 4",** - validation UE 2C, 2E, la phrase suivante "Les UE sont compensables entre-elles si la note obtenue à chacune des UE est  $\geq 8/20$ ." est remplacée par "Les UE ne sont pas compensables.", et ajout du texte suivant : "- validation UE librement choisie : l'étudiant doit obtenir une note  $\geq 10/20$ "
- **Le paragraphe suivant :** " Présence aux ED ; Elle est obligatoire. Cependant, une absence justifiée à moins de 20% des ED du semestre 1 ou du semestre 2 est tolérée. " **est remplacé par le paragraphe suivant :**

« La présence aux ED et aux TP est obligatoire. Le changement de groupe est possible en cas d'absence anticipée (à condition de demander l'autorisation à l'enseignant).

**ABSENCES JUSTIFIEES :**

**Les absences justifiées sont attestées par un certificat de décès, un arrêt maladie, ou un autre cas de force majeure justifié laissé à l'appréciation de l'enseignant.**

- **Absences justifiées en ED :** l'étudiant est autorisé à passer les contrôles terminaux de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> session relatifs à l'EC. Si la séance d'ED compte pour une note du CC, l'étudiant pourra se voir proposer une séance de rattrapage. Dans le cas contraire, la note de l'étudiant pour cette séance comptant pour le CC sera **neutralisée**.
- **Absences justifiées en TP :** l'étudiant est autorisé à passer les contrôles terminaux de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> session relatifs à l'EC. Si la séance de TP compte pour une note du CC, l'étudiant pourra se voir proposer une séance de rattrapage. S'il est dans l'incapacité d'effectuer la séance de rattrapage, l'étudiant se verra attribuer une **note de 0/20 pour cette séance**. Si l'enseignant ne peut faire rattraper la séance, la note de l'étudiant pour cette séance comptant pour le CC sera **neutralisée**. Pour chaque EC, **100% d'absence en TP pour raison justifiée**, entraîne une note de **0/20 au CC**.

**ABSENCES INJUSTIFIEES :**

- Absences **injustifiées en ED :** Pour chaque EC, **au-delà d'une absence** injustifiée à un ED, l'étudiant a **l'interdiction de passer le contrôle terminal de 1<sup>ère</sup> session relatif à l'EC**. Si la séance d'ED compte pour une note du CC, l'étudiant se verra attribuer une note de **0/20 pour cette séance**.
- Absences **injustifiées en TP :** Pour chaque EC, **toute absence** injustifiée à un TP entraîne **l'interdiction de passer le contrôle terminal de 1<sup>ère</sup> session relatif à l'EC**. Si la séance de TP compte pour une note du CC, la note sera de **0/20 pour cette séance**. Pour chaque EC, **100% d'absences en TP** conduisent au **statut « défaillant »** ce qui entraîne le **redoublement de l'étudiant**.

Les cas particuliers seront étudiés en commission restreinte du comité pédagogique. »

**10. DFASP2 – PH5 Internat :**

- ✓ **Suppression d'une responsable de formation**, Madame Murielle ROCHELET.

**11. DFASP2 – PH5 Industrie :**

- ✓ **Modification nom gestionnaire de scolarité :** "Françoise CLERC" remplacé par "Valérie NIERICHLO".

**12. 3<sup>ème</sup> cycle court – Officine :**

- ✓ **Modification nom gestionnaire de scolarité :** "Céline MATEO" remplacé par "Marion CORBIN".

✓ **Objectifs de la formation et débouchés** : ajout du texte suivant :

- « Assurer ... des bilans de médication partagés ... »

- **Missions : EU Séminaire 2** : EC "Préparations magistrales" : Précisions des Coefficients : "Coeff CT : 0,5" et "Coeff CC : 0,5" – Mission, suppression "Coeff CC : 0,5 - 0,5".

- **Modalités d'évaluation des séminaires, la phrase suivante :**

« Session 2. Idem session 1. L'étudiant repasse obligatoirement les séminaires dont la note obtenue à la session 1 est < 8. »

**Est remplacée par :**

« Session 2. Idem session 1. L'étudiant repasse obligatoirement les séminaires dont la note obtenue à la session 1 est < 10. »

- **Modalités d'évaluation de la mission** : Ajout du texte suivant :

« Si l'étudiant a obtenu une note < 20/40 à la 1<sup>ère</sup> session de la mission, il devra refaire pour la 2<sup>ème</sup> session la ou les présentations pour laquelle (ou lesquelles), il aura obtenu une note < 10/20. »

Et modification du nombre de page pour le manuscrit : "10 pages" remplacé par "8 pages" et ajout du temps pour répondre aux questions pour le jury "5 min".

## Demandes de modifications des fiches filières - INSPE

### CFVU 7 juillet 2020

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
INSPÉ - MEEF	M1	PIF-EBEP	1	2	Modification de l'intitulé de l'ec1 : « Connaissance des besoins éducatifs particuliers » devient « Le développement de l'enfant et de l'adolescent ayant des BEP »	Précision de l'intitulé pour une meilleure compréhension du contenu	26 juin 2020	OUI
			1	2	Ec2 : recours à l'acronyme « BEP » et ajout de deux matières possibles parmi les options : - La grande difficulté de compréhension des attentes de l'école - La grande difficulté scolaire	Le recours à l'acronyme BEP (Besoins Educatifs Particuliers) s'impose car ce masterspécialisé ne se focalise pas strictement sur les situations de handicap. L'ajout des deux thématiques se justifie pas le fait que les besoins de formation des enseignants de l'Académie de Dijon (qui constituent l'essentiel des effectifs de ce M1 EBEP) sont très importants dans ce domaine. D'autre part, l'INSPE de Bourgogne dispose de compétences universitaires fortes et reconnues dans ce domaine de recherche.		NON

Composante	Type diplôme	Mention / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation conseil de composante	Impact sur SAGHE : Indiquer OUI ou NON
INSPÉ - MEEF				3	Modification de l'intitulé de l'ec3 : « La connaissance des outils numériques » devient « La connaissance des outils numériques liés aux BEP »	Les explications apportées supra sur l'apparition de l'acronyme BEP restent d'actualité.	26 juin 2020	OUI
			2	7	Ec3 : ajout de deux matières possibles parmi les options : - La grande difficulté de compréhension des attentes de l'école - La grande difficulté scolaire	Idem UE2 EC2		NON
	M1	PIF-EBEP	2	8	Modification de l'intitulé de l'ec1 : « L'intégration des outils numériques » devient « L'intégration des outils numériques dans les pratiques d'enseignement »	Le nouvel intitulé sous-tend une progression dans la maîtrise des compétences. Il est attendu au S2 une réflexion avancée sur la valeur ajoutée des outils et ressources numériques auprès des EBEP ainsi que sur leur intégration dans les démarches didactiques adaptées à chaque besoin identifié.		OUI
	DU	MEEF Approfondi (2 <sup>nd</sup> degré)	-	-	Bloc de formation hybride/à distance : « <i>Inscription à - au moins- une formation hybride d'un parcours M@gistère, plus une autre auto-formation (M@gistère, MOOC...) : 20h</i> » REPLACÉ PAR « <i>Compétences et certification PIX (18h en présentiel et 2h en auto-formation)</i> »	PIX est une nouvelle certification des compétences numériques que les enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré sont amenés à enseigner. Il semble donc intéressant de pouvoir les y former sur cette année de formation initiale.		OUI